

# Codification des actes de biologie

*Congrès SF2H, juin 2016*

*Jean-Christophe Lucet*

*UHLIN, Hôpital Bichat – CI Bernard, Paris*

# Codification actuelle

- Nomenclature des actes de biologie médicale (NABM)
- Classification de Montpellier (V5 2013)
  - B
  - BHN (B hors nomenclature)
- Remboursement par la CCAM

# Nouvelle classification

- B (0,27 €)
- Liste complémentaire :
  - Ex : recherche d'une bactérie nommément désignée (dépistage de BMR ?)
  - Une partie de la biologie moléculaire
- Actes obsolètes :
  - Ex : Coproculture chez le patient aplasique
- RIHN (référentiel des actes innovants hors nomenclature)

## Principes de la nouvelle codification :

- Disparition des BHN
- Uniquement des actes de biologie liés à un patient

# RIHN

- Prise en charge précoce et transitoire des actes innovants :
  - Nouveau mode d'action,
  - Transformation d'un acte professionnel ou de l'organisation des soins,
  - Nouvelle technologie (nombreux actes de biologie moléculaire)
- Participation des sociétés savantes
- Inscription au RIHN pour 3 ans, puis évaluation :
  - Prise en charge par la collectivité
  - Maintien en RIHN
  - Rejet

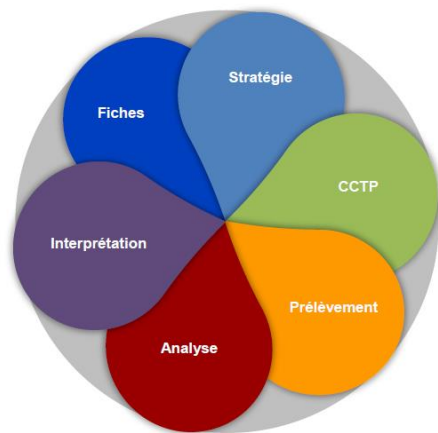
# Et les prélèvements d'environnement ?

- Non liés à un patient → non pris en compte par la nouvelle classification
- Mais pourtant domaine réglementé (eaux), ou avec normes et recommandations (air, pharmacie, surfaces)
- Quels risques ?
  - Non valorisés : lisibilité dans un pôle de biologie ?
  - Budget « hôpital », mais peu prévisible (épidémie, contrôles après intervention, ....)
  - Homogénéité de la valorisation de ces actes ?
  - Perte de l'expertise des laboratoires spécialisés

# Comment avancer ?

Surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé

Guide de bonnes pratiques



Edition 2016

- A la demande de la DGOS
- Groupe de travail
  - A Bousseau, P Cassier, S Nerome, O Traore,
  - H Boulestreau, JC Lucet
- Simplification et clarification de la liste des actes
- Rappel des référentiels
- Suggestion d'une réflexion sur la périodicité
- Collaboration SF2H – SFM - SFMM